

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 10 novembre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

MAUREPAS AS

La Commission prend note du courrier du club concernant sa candidature pour l'organisation de la Finale U13 du 4 avril 2026. Elle vous en remercie et reviendra vers vous prochainement.

PLATEAUX U7-U9 PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Vérifications effectifs

- ☐ COIGNIERES FC : 2 équipes / 2 licenciés – **Aucune** équipe inscrite le 22/11/2025
- ☐ DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 3 licenciés – **Aucune** équipe inscrite le 22/11/2025
- ☐ EPONE USBs : 6 équipes / 22 licenciés – **4 équipes** retenues pour le 22/11/2025
- ☐ ISSOU AS : 3 équipes / 6 licenciés - **1 équipe** retenue pour le 22/11/2025
- ☐ MANTES USC : 2 équipes / 0 licencié – **Aucune** équipe inscrite le 22/11/2025

Inscriptions tardives

LIMAY ALJ : 3 équipes – **Prise en compte** sur le plateau du 22/11/2025

FOURQUEUX AS

Demande du club pour qu'il soit systématiquement affecté sur des plateaux à l'extérieur, ce qui lui permettra de faire entraînement pour ses U8-U9.

La Commission prend note et ne peut accéder à votre demande sachant que la réglementation du dispositif U8-U9 se joue à 5 et qu'elle ne priorisera jamais ce type de pratique sur un dispositif officiel.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les plateaux du 15 novembre sont disponibles en [cliquant ici](#).

Vérifications effectifs

- ☐ CERNAY LA VILLE AS : 2 équipes / 6 licenciés : **1 équipe** retenue pour le plateau du 15/11/2025
- ☐ COIGNIERES FC : 2 équipes / 9 licenciés : **1 équipe** retenue pour le plateau du 15/11/2025
- ☐ MANTES USC : 2 équipes / 1 licencié : **Aucune** équipe retenue pour le plateau du 15/11/2025
- ☐ PORT MARLY CS : 2 équipes / 6 licenciés : **1 équipe** retenue à ce jour pour le plateau du 15/11
- ☐ ST CYR AFC : 4 équipes / 18 licenciés : **3 équipes** retenues pour le plateau du 15/11

Inscriptions tardives

LIMAY ALJ : 4 équipes
VILLEPREUX FC : 4 équipes
MANTES VIVONS FOOT : 2 équipes

FOURQUEUX AS

Demande du club pour qu'il soit systématiquement affecté sur des plateaux à l'extérieur, ce qui lui permettra de faire entraînement pour ses U6-U7.

La Commission prend note et ne peut accéder à votre demande sachant que la réglementation du dispositif U6-U7 se joue à 4 et qu'elle ne priorisera jamais ce type de pratique sur un dispositif officiel.

925111507 du 15/11/25 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau en même temps que 2 équipes U10-U11.

La Commission vous informe qu'elle ne peut pas créer d'alternances de ce type et vous invite à prendre en compte les rencontres U10/U11 dont les calendriers sont disponibles désormais.

La Commission prend note et décide plateau à jouer à MONTFORT FC.

925111511 du 15/11/25 : INTERFOOT

Demande du club pour ne pas accueillir de plateau, car il ne peut en accueillir sur toute l'année.

La Commission prend note et décide plateau à jouer à LAINVILLOIS FC.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site internet ou via footclubs).

CATEGORIE U10-U11

Vérifications effectifs

- ☐ FONTENAY ST PÈRE : 1 équipe / 1 licencié : 2ème **forfait**

MANTES OLYMPIQUE

Demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium.

Le club ayant saisi des licences depuis, la Commission intègre l'équipe en poule B.

BREVAL LOGNES FC

Demande du club pour inscrire 1 équipe supplémentaire en Critérium.

La Commission ne peut accorder cette demande, faute de place disponible. Elle vous intégrera en phase 2 ou bien si un forfait général intervient.

HOUILLES AC

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.

La Commission après vérifications, annule cette amende.

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Infraction encadrement

U10

FONTENAY FLEURY FC 21 : 1ère infraction

U11

MANTOIS 78 FC 1 : 1ère infraction

HOUILLES SO : 1ère infraction

TRIEL AC : 1ère infraction

SARTROUVILLE ES 1 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 17 novembre. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Les plateaux du Challenge Régional U11 et du Challenge Départemental U10 du 22 novembre prochain sont désormais disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

Les plateaux du Challenge DYF seront publiés d'ici la fin de semaine.

Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 11h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

CATEGORIE U12-U13

Vérifications effectifs

- ☐ COIGNIERES FC : 1 équipes / 5 licenciés : 2ème **forfait**

CLAIREFONTAINE

Demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium à la place de son équipe U11, car il n'aura pas assez de joueurs.

La Commission ne peut accorder la demande pour le moment, le club ne bénéficiant pas assez de licenciés pour participer.

Par année poules C du 08/11/25 : MANTOIS / MUREAUX

Courrier du club des MUREAUX expliquant s'être déplacé pour rien à 16h00, le club du MANTOIS les attendaient pour 14h00.

La Commission demande des explications au club du MANTOIS 78 FC pour le lundi 17 novembre avant 12 heures.

Dérogation annuelle accordée par la Commission

VALLEE 78 FC (par année poules B) : 14h00

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour changer son référent d'équipe U13.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

Infraction encadrement

U12

MESNIL ST DENIS AS 21 : 1ère infraction

LIMAY ALJ 21 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 17 novembre avant 12 heures. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

U13

FEUCHEROLLES USA 1 : 1ère infraction

MANTOIS 78 FC 2 : 1ère infraction

RAMBOUILLET FC 1 : 1ère infraction

FESTIVAL U13

Les plateaux du 22 novembre prochain sont désormais disponibles. Pour les consulter : [cliquez ici](#)

Pour rappel, les dérogations annuelles de Critériums ne s'appliquent pas sur cette journée. L'horaire officiel est 16h00. Si vous souhaitez la modifier, merci de faire les démarches nécessaires.

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour annuler l'amende et le forfait infligés dans YF 1862 pour forfait.

La Commission après vérifications, annule cette amende et l'attribue à GARGENVILLE STADE.

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

55096266 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

Forfait général : 34€

(Annexe 2 RS DYF)

Sans distinction à 1 équipe poule D

CLAIREFONTAINE

U12-U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

55097691 : COIGNIERES FC 1

Forfait général : 34€

(Annexe 2 RS DYF)

Par année U12 poule B

MESNIL LE ROI AS 21

Par année U13 poule D

POISSY FC 3

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

FESTIVAL FOOT U13

Anomalies

Plateaux du 18/10

P21. ANDRÉSY FC 2 (POISSY FC 3, ROSNY CSM 4 & HOUILLES AC 1)

La Commission après réception des rapports de tous les clubs présents, décide d'appliquer la pénalité uniquement à l'équipe d'ANDRESY. En effet, il appartient au club d'accueil de faire respecter la réglementation et de mettre à disposition toute la documentation utile à la bonne organisation du plateau.

P61. CROISSY US 1, MESNIL ST DENIS AS 1, HOUDAN 3 & AUTEUILLOIS AS 2

La Commission, après réception des rectifications faites par le club recevant annule les pénalités infligées dans le journal YF 1862.